



Paris, le 3 octobre 2013

CEREMA : comité de suivi du 1^{er} octobre 2013

A moins de 3 mois de la création de l'établissement, des perspectives commencent à se dégager sur son financement, à défaut de parler de son fonctionnement.

Perspectives qui, à défaut d'être claires, se révèlent assez sombres..

A propos du calendrier du comité de suivi :

La réunion avec les collectivités locales - dont 5 associations seront représentées au sein du CA de l'établissement - se tiendra vraisemblablement le 21 octobre. Les associations conviées sont donc l'ARF, l'ADF, l'AMF, l'ADCF et la fédération des villes moyennes. La tutelle a donc choisi de ne pas associer les communes rurales pour des raisons bien évidemment déconnectées (ou pas !) des évolutions de l'ingénierie de solidarité...

Mais les invitations pour cette réunion n'ont toujours pas été envoyées et seraient à la

signature des cabinets. Avec un envoi aussi tardif, les interrogations sur la réelle volonté politique d'associer les collectivités locales à la construction du CEREMA se renforcent.

Par ailleurs, une nouvelle réunion du comité est confirmée en date du 16 octobre matin avec un ordre du jour chargé : suite des questions indemnitaires, exercice des droits syndicaux, gestion des contractuels... autant de sujets pour lesquels 3 heures ne suffiront probablement pas pour les traiter correctement avant la fin de l'année.

Délégation de pouvoirs de gestion :

Lors de la dernière réunion, l'administration avait accepté de revoir sa copie quant à la gestion des ETST ; elle nous a finalement annoncé maintenir sa position de créer une CAP auprès du DG du CEREMA.

En revanche, les dessinateurs seront quant à eux rattachés à la CAP nationale. Enfin, concernant

les OPA, l'administration a indiqué maintenir sa proposition de création d'une CCOPA auprès du DG du CEREMA. Les textes seront présentés au CTM du 24/10.

Sur ce sujet, FO rappelle son attachement à la gestion nationale des corps de fonctionnaires.

Subvention pour charge de service public :

Il s'agit là d'une des principales ressources financières du CEREMA, qui couvrira notamment la masse salariale. Égale à elle-même depuis le début de ces réunions du comité de suivi, l'administration s'est contentée de nous transmettre au préalable un simple tableau avec des chiffres pour l'année 2014 sans aucun élément concernant l'année 2013 ni aucune précision quant à la signification des différentes lignes, précisions qui nous auront été données à l'oral en séance...

Et on peut aisément comprendre pourquoi l'administration cherche à ne pas trop parler de ces éléments. Le tableau présenté correspond aux éléments contenus dans le projet de loi de finances 2014. Il est basé sur une cible d'effectifs de 3000 ETP. Or dans les documents transmis au comité de suivi avant l'été, il était question de 3230 ETP, sans compter les vacataires...

L'administration nous assure qu'il s'agit simplement d'une hypothèse minorante et qu'un amendement au projet de loi de finances est prévu à l'automne, intégrant d'éventuels compléments.

En ces temps de rigueur budgétaire, la tâche d'aller réclamer du rab' à Bercy s'annonce plus qu'ardue...

...et une issue favorable plus qu'incertaine !

Il faut également savoir qu'avant le cycle de mobilité 2014/1 dont les CAP se tiennent ce mois-ci, il y a entre 150 et 200 postes vacants sur le périmètre du CEREMA. Par ailleurs, **seule la masse salariale des personnels réellement présents sera transférée au CEREMA**. Il est donc assez évident que tous les postes vacants en fin d'année ne pourront plus être pourvus sur les cycles suivants ... sauf à dégager d'autres ressources pour les financer.

Ces autres ressources ne pourront être pour l'essentiel que des recettes liées aux activités pour compte de tiers. En 2009, cela représentait environ 35M€. En 2012, suite notamment au plan d'évolution des CETE et aux réductions d'effectifs, ce montant a fondu de 40% pour s'établir aux environs de 22M€. Jusqu'à présent, ces recettes n'allaient pas directement sur les comptes des CETE ou STC mais étaient reversées par Bercy. Elles apparaissent donc en négatif dans le tableau transmis, à hauteur de -17M€, ce qui est censé tenir compte de la trajectoire suivie ces dernières années. Pour autant, la préfiguration vise une stabilité des recettes de tiers. Cela permettra peut-être de financer l'entretien des bâtiments si l'établissement ne parvient pas à obtenir de l'État des subventions exceptionnelles pour ces opérations. Car ce n'est pas dans la subvention pour charge de service public que le CEREMA pourra trouver toutes les ressources nécessaires à l'entretien d'un parc immobilier extrêmement vieillissant et dont les nécessaires mises aux normes risquent d'être bientôt plus conséquentes qu'actuellement. Sur ce point, l'administration semble

ne pas avoir fait d'étude d'impact (ou s'est bien gardée d'en informer le comité de suivi!).

Enfin, cette subvention ne prévoit pas de compensation pour les assurances que le CEREMA, en tant qu'établissement public, sera tenu de payer pour l'occupation des bâtiments, son parc automobile et surtout ses activités. Or certaines activités sensibles des laboratoires (radio-activité ou laser notamment) ne seront pas forcément simples à assurer. Une première estimation pourrait s'établir aux environs de 2M€. On comprend donc que ce sujet n'est pas neutre !

En clair, l'exercice de construction du budget du CEREMA sera ardue mais surtout l'objectif d'un budget à l'équilibre ou bénéficiaire s'annonce particulièrement compliqué au regard des diminutions d'effectifs et des charges financières supplémentaires non compensées par la subvention pour charge de service public.

Dès lors, la comparaison avec la situation actuelle de l'IFSTTAR ne peut que renforcer nos craintes quant à l'évolution des conditions d'exercice au sein du CEREMA dans les prochaines années...

Conventions avec les directions générales du ministère :

Des conventions pour formaliser les relations de travail entre les DG du ministère et le CEREMA sont en cours de rédaction.

La version la plus aboutie est celle concernant la DGITM dont la version datant du 20 juin a été transmise pour ce comité de suivi. Le préfigurateur a indiqué qu'il s'agissait de document à un horizon de 2 ans car il n'y avait pas de visibilité au-delà sur les équilibres entre grands domaines d'action du CEREMA.

L'établissement de la stratégie du CEREMA et de son contrat d'objectifs sont respectivement prévus en 2014 et 2015.

Bien entendu, ces échéances n'ont rien à voir avec l'engagement du protocole d'accord sur la

garantie de moyens alloués au CEREMA sur 2 ans (ou pas !).

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du programme d'actions 2014, le préfigurateur a indiqué que la règle était de préprogrammer toutes les actions pouvant l'être.

Même si certaines actions locales peuvent l'être, pour FO, il convient de rester vigilants pour conserver une marge de manœuvre permettant notamment de répondre à des besoins exprimés par les services de l'État en réponse aux enjeux territoriaux.

Enfin, la préfiguration a indiqué travailler, à la demande des DG, à la complémentarité avec les autres EP et reconnu quelques sujets compliqués avec le BRGM.

Autres sujets :

Décret de création du CEREMA :

La version 24 a été transmise à Matignon en préalable à la saisie du conseil d'État.

Logo :

Le préfigurateur informe le comité de suivi qu'une consultation du personnel pour le choix du logo sera organisée courant octobre.

Action sociale et prévention des risques :

Les propositions de l'administration consistent notamment en l'établissement de conventions de prestations entre l'État et le CEREMA pour que le fonctionnement actuel puisse continuer.

Concernant les CLAS, l'administration propose de maintenir le fonctionnement actuel jusqu'à l'organisation de nouvelles élections, de manière similaire à ce qui s'est fait à VNF.

Pension des fonctionnaires :

L'administration propose qu'une personne au siège du CEREMA soit référente sur ce sujet pour l'ensemble des agents. Les organisations syndicales ont attiré l'attention de l'administration pour que cette personne soit suffisamment formée pour faire face à la diversité des cas au sein du CEREMA et notamment ceux des PNT, des OPA et des polypensionnés.

Prochaine échéance : Prochaine réunion du Comité de suivi : mercredi 16 octobre 2013